

# Alsace: un appel à la population lancé pour accueillir des enfants placés

Ce mardi 24 septembre, la collectivité européenne d'Alsace a annoncé le lancement d'un appel à la population pour accueillir des enfants placés.

Face à la "saturation" des services de la protection de l'enfance, le président du conseil départemental de la collectivité européenne d'Alsace, Frédéric Bierry, a appelé mardi l'Etat à tenir ses engagements, et les citoyens à "s'impliquer" en accueillant des enfants placés.

"On arrive à saturation, on est au maximum de nos possibilités" d'accueil, a affirmé Frédéric Bierry (centre-droit), également vice-président de l'association des départements de France chargé de la Solidarité, lors d'une conférence de presse au foyer de l'enfance de Strasbourg.

## 400 placements non exécutés en Alsace

S'associant au "cri d'alerte" de la manifestation organisée mercredi à Paris par la convention nationale des associations de protection de l'enfant, Frédéric Bierry a avancé le chiffre de 5.000 placements non exécutés en France (dont 400 en Alsace), et "autant de mesures" de suivi éducatif en milieu ouvert non effectives.

En cause selon lui, des besoins en hausse face à des capacités en baisse, liées aux difficultés à recruter des familles et des éducateurs spécialisés.

Pour y faire face, la collectivité européenne d'Alsace, qui a fait de la protection de l'enfance "une de ses priorités", y consacrant en 2024 un budget de 299 millions d'euros (contre 239 millions en 2021), entend désormais impliquer davantage la population dans l'accueil de ces enfants.

## Accueil d'enfants aux profils "moins complexes"

S'appuyant sur les dispositions de la loi Taquet de 2022, Frédéric Bierry a annoncé le lancement d'une campagne de recrutement de "tiers bénévoles administratifs", des adultes capables d'accueillir chez eux, bénévolement et de manière permanente, des enfants placés présentant des profils "moins complexes" que ceux nécessitant un placement en institution, et le développement de "parrainages", pour des accueils non-permanents.

"C'est un nouveau champ de la protection de l'enfance qui s'ouvre", a-t-il assuré, "il faut qu'on puisse le relever."

Il a appelé l'Etat à "assumer sa responsabilité" quant à la prise en charge des enfants en situation de handicap, nombreux selon lui à être suivis dans les établissements de la protection de l'enfance, gérés par les départements, quand ils relèveraient davantage des agences régionales de santé et de l'Etat.

## Un permis de séjour pour mineur non accompagné devenu adulte

"Ici, au foyer de l'enfance, quatre enfants sur huit présentent des troubles du spectre autistique et ont besoin d'une prise en charge spécifique", a-t-il pris en exemple. "Il est indispensable que l'Etat soit à la hauteur."

Évoquant l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, il a avancé "des propositions" qu'il souhaite adresser aux ministres pour améliorer l'efficacité de la protection de l'enfance.

Il a défendu l'octroi de permis de séjour pour les mineurs non accompagnés devenus adultes et impliqués dans une formation, et suggéré aussi un allègement de cotisations sociales pour les revenus des familles d'accueil ou des éducateurs spécialisés, ces derniers étant "payés 1.700 euros par mois, et mobilisés un soir sur deux, un week-end sur deux".